

Règlement  
JEU-CONCOURS du 27 juin au 3 juillet 2016  
NINJA TURTLES 2  
Avec les hyper-marchés Carrefour

**Article 1 : Désignation du jeu :**

« La Société Organisatrice » désignera la société Paramount Pictures France SARL au capital de 693 000 euros, ayant son siège social situé au 20-24 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS Nanterre n° B 702 053 323. La Société Organisatrice organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat « NINJA TURTLES 2 », qui se déroule à l'occasion de la sortie en salles du film « NINJA TURTLES 2 », prévue le 29 juin 2016.

**Article 2 : Conditions de participation et exclusion :**

Le Jeu est réservé à toute personne physique, majeure, ou mineure sous la responsabilité du titulaire de l'autorité parentale, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après dénommé(s) « Participant(s) »)

Les personnes mineures doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux avant de pouvoir participer à tout concours. La preuve de cette autorisation devra être produite sur demande à La Société Organisatrice.

Le jeu se déroule du 27 juin à 00h00 au 03 juillet 2016 à 23h59 inclus (date et heure française) sans obligation d'achat.

**Article 3 : Modalité de participation**

Pour participer, il suffit de compléter le bulletin de participation à disposition à l'entrée des magasins Carrefour sur l'espace NINJA TURTLES 2 (couch standee, tapis vert, Flatcard), (ci-après « l'Événement »), présents dans les 13 magasins Carrefour dans toute la France :

- Venette
- Portet sur Garonne
- Nice Lingostiere
- Créteil
- Montesson
- Vitrolles
- Pontault Combault
- Aulnay sous Bois
- Venissieux
- Villiers en Biere
- Wasquehal
- Rambouillet
- Sartrouville

(ci-après « les centres commerciaux ») entre le 27 juin 2016 et le 03 juillet 2016 inclus.

Sur le bulletin, des questions sur l'univers du film à compléter en trouvant les réponses « cachées » dans chaque magasin Carrefour sous forme de stop rayons et des données personnelles à remplir.

120 000 Bulletins de participation seront disponibles gratuitement dans les centres commerciaux participant à l'opération.

Pour jouer, chaque Participant doit déposer son bulletin de participation avec les questions complétées en y indiquant ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse e-mail, dans l'urne prévue à cet effet et qui sera disponible dans chaque centre commercial participant et aux dates indiquées ci-dessus sur l'Événement – aux heures d'ouverture et de fermeture des centres commerciaux.

Tout autre mode de participation est exclu. Il ne pourra être admis qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sous peine de nullité.

Toutes les participations avec des bulletins de participation détériorés, ou comportant des informations manquantes, erronées, illisibles ou déposés dans l'urne après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a gagné une dotation en ne respectant pas le présent règlement, par des moyens frauduleux, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par Paramount Pictures France dans le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de Paramount Pictures France, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par Paramount Pictures France ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec un autre bulletin de participation que ceux fournis sur l'Événement, ainsi que de jouer pour le compte d'une autre personne. A ce titre, une vérification de la validité des participations pourra être effectuée et, en cas de pluralité des participations, les Participants seront exclus du Jeu et perdront le cas échéant leur qualité de gagnant, sans que la responsabilité de Paramount Pictures France ne puisse être recherchée à ce titre.

#### ARTICLE 4 : Désignation du gagnant :

La désignation du gagnant se fera, par tirage au sort parmi les Participants ayant répondu correctement aux questions du Jeu, avant le 15 juillet 2016 à 00h00 (et remplissant toutes les conditions prévues à l'article 2).

Les bulletins des Participants ayant renseigné les bonnes réponses aux questions seront soumis par Paramount Pictures France avant le 08 juillet 2016 à l'huissier. La suppression des doublons dans la liste des participants devra avoir été préalablement effectuée par Paramount Pictures France.

Les gagnants seront avertis par téléphone ou par email par Paramount Pictures France, dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort, soit jusqu'au 30 juillet 2016, inclus. Les gagnants devront obligatoirement se manifester dans un délai de 7 jours calendaires suivant l'appel ou l'email qu'il aura reçu, soit jusqu'au 06 août 2016 – 23h59. Si les gagnants ne se manifestaient pas, dans ce délai ils seraient considérés comme ayant renoncé à leur lot.

Le lot serait alors attribué par ordre de priorité aux suppléants.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse associée à leur bulletin de participation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

### **Article 5 : Dotations mises en jeu**

Le jeu est doté des lots suivants:

- 1 voyage à New York pour 4 personnes : 6 jours/4 nuits dans un hôtel 3 étoiles. Valeur du voyage : 5 360€
  - o **La dotation comprend**
    - Le transport aérien au départ de France vers New York (départ de Paris, Nice, Lyon en classes désignées. Autres villes de départ, consulter notre agence de voyage [sophie@cadencevoyages.fr](mailto:sophie@cadencevoyages.fr))
    - Les taxes d'aéroport
    - Les transferts partagés
    - Le logement 4 nuits en chambre double à 2 lits en hôtel 3\* centre ville (1 chambre pour 4 personnes)
    - Les petits déjeuners
    - L'assurance assistance/rapatriement
    - La gestion des gagnants
  - o **Il ne comprend pas**
    - L'autorisation ESTA : 14 \$ par personne
- 4 mini tables de hockey (valeur unitaire : 100€)
- 5 enceintes (valeur unitaire : 70€)
- 10 bonnets (valeur unitaire : 20€)

La Société Organisatrice n'est pas responsable de l'utilisation ou non des lots faite par les gagnants après leur attribution.

Les lots décrits ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

Paramount Pictures France se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot ou de proposer des biens de même valeur.

### **Article 6 : Désignation des lots**

Lot 1 : Voyage à New York pour 4 personnes : première personne tirée au sort voir plus haut

Lot 2 à 5 : mini table de hockey : de la 2<sup>ième</sup> à la 5<sup>ième</sup> personne tirée au sort

Lot 6 à 10 : enceinte Ninja Turtles 2 : de la 6<sup>ième</sup> à la 10<sup>ième</sup> personne tirée au sort

Lot 11 à 20 : bonnet Ninja Turtles 2 : de la 11<sup>ième</sup> à la 20<sup>ième</sup> personne tirée au sort

Le gagnant du 1<sup>er</sup> lot sera informé le lendemain du tirage au sort. Les gagnants des autres lots seront informés par email, téléphone ou par lettre dans les 15 jours suivants la date de clôture.

### **Article 7 : Acceptation et disponibilité du règlement du jeu :**

Le règlement complet du Jeu est obtenu à titre gratuit par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse et l'objet de sa demande à :

Paramount Pictures France – Grand Jeu NINJA TURTLES 2 Carrefour, 20-24, rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret.

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

Le règlement peut également être consulté librement sur le site internet [www.ninjaturtles-lefilm.fr](http://www.ninjaturtles-lefilm.fr).

### **Article 8 : Modification de l'opération :**

Le présent règlement est déposé auprès de L'ETUDE DARRICAU-PECASTAING, huissier de Justice 4 Place Constantin Pecqueur 75018 PARIS. huissier mettre les coordonnées complètes. En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement du Jeu et feront l'objet d'un dépôt auprès L'ETUDE DARRICAU-PECASTAING, huissier de Justice 4 Place Constantin Pecqueur 75018 PARIS.

Paramount Pictures France se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Paramount Pictures France a le droit de choisir un autre gagnant que celui choisi initialement si:

- a. un gagnant n'est pas éligible à s'inscrire au jeu;
- b. Paramount Pictures France ne parvient pas à contacter le gagnant dans les délais décrits ci-dessus ;
- c. le gagnant a moins de 18 ans et ses parents ou son représentant légal n'acceptent pas ces Conditions Générales ou ne souhaitent pas que leur enfant reçoive un prix;
- d. Paramount Pictures France ne reçoit pas la confirmation des coordonnées du gagnant et/ou la confirmation de l'accord des parents dans les 2 jours suivants la demande;
- e. Paramount Pictures France ne reçoit pas du gagnant toutes les informations nécessaires et liées au prix dans les délais qu'il a notifiés;

### **Article 9 : Contestation et attribution de compétence**

La décision de La Société Organisatrice est définitive et ne saurait donner lieu à aucun échange de correspondance. La liste des gagnants du jeu pourra être obtenue sur envoi à La Société Organisatrice d'une enveloppe timbrée (comprenant l'adresse de son destinataire), ainsi que des détails sur le jeu en question, dans les 30 jours de la date de clôture du jeu.

### **Article 10 :**

Les prix sont ceux qui sont décrits et ne sont pas cessibles. Si, du fait de Paramount Pictures France, ce dernier n'est pas en mesure de fournir les prix décrits, Paramount Pictures France se réserve le droit d'attribuer un prix de substitution. Les prix sont également soumis aux conditions générales du fournisseur/fabricant.

**Article 11 :**

Paramount Pictures France ne pourra pas être tenu responsable des inscriptions perdues, non reçues, mal dirigées, endommagées ou non délivrées. Les inscriptions illisibles, inaudibles et/ou incomplètes ne seront pas sélectionnées. Paramount Pictures France ne sera pas responsable des erreurs techniques, des problèmes d'accès à Internet ou d'autres causes empêchant la participation au jeu.

**Article 12 :**

Paramount Pictures France ne sera pas responsable du retard ou de l'incapacité du gagnant -ou d'un participant (et/ou des invités)- à remplir ses obligations, en raison d'un cas de force majeure ou en raison du fait d'un tiers.

**Article 13 : Données personnelles :**

En participant au jeu, les Participants accordent à Paramount Pictures France, sous réserve des dispositions légales:

- a. le droit d'utiliser, de reproduire et d'exploiter toute participation originale à toutes occasions dans tous medias; et
- b. le droit d'utiliser le nom, l'image et les détails biographiques des participants dans toutes publicités ou déclarations faites en relation avec le jeu.

Les Participants reconnaissent que la réception du prix est soumise à l'exécution par le Participant de la cession de droits ou de l'envoi de toute documentation liées à l'inscription.

Chaque Participant garantit à Paramount Pictures France que sa participation est issue de son seul travail personnel et qu'elle ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou quelques autres droits de quiconque.

Pour être éligible au gain d'un prix, les Participants doivent donner leurs coordonnées personnelles telles que demandées par Paramount Pictures France et qui peuvent comprendre le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone, et/ou l'adresse email. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et seront nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations seront destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Les Participants pourront également solliciter leur inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Toutes ces coordonnées personnelles seront traitées en conformité avec la politique de confidentialité de Paramount Pictures France et de la CNIL [<http://www.cnil.fr/>]. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante: Paramount Pictures France, Service Juridique, 20-24 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois Perret.

**Article 14 :**

En participant à ce jeu, les Participants acceptent d'être liés par ces conditions générales. Il pourra être demandé aux Participants de fournir un écrit prouvant l'acceptation de ces conditions générales avant la remise du prix. Ces conditions générales seront soumises à la loi Française, et leur interprétation sera du ressort exclusif des tribunaux français qui seront seuls compétents pour connaître de tout litige y ayant trait.

**Article 15 :**

Le règlement est déposé auprès de l'huissier L'ETUDE DARRICAU-PECASTAING, huissier de Justice 4 Place Constantin Pecqueur 75018 PARIS. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à L'ETUDE DARRICAU-PECASTAING, huissier de Justice 4 Place Constantin Pecqueur 75018 PARIS dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à **Paramount Pictures France**. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu [www.ninjaturtles-lefilm.fr](http://www.ninjaturtles-lefilm.fr). Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.